

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET AUCH, le 3 décembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture - bilan départemental : 7,5 M€ d'aides allouées

Le Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) a été annoncé le 27 octobre 2009 par le Président de la République. Il est mis en œuvre dans le cadre d'un comité de suivi présidé par le Préfet et réuni quatre fois depuis novembre 2009.

Ci-après le bilan de la mise en œuvre des différents dispositifs de ce plan dans le département :

- Prêts de trésorerie :

2100 prêts réalisés, montant emprunté = 45 M€, montant d'aide (bonification) = **2,2 M€** (Deuxième département de FRANCE)

- Prêts de consolidation :

5 prêts pour 5500 € d'aide. La profession a opté pour le prêt de trésorerie notamment pour sa facilité de gestion avec le FAC (Fonds d'allègement des charges financières bancaires)

MSA cotisations patronales :

533 employeurs bénéficiaires pour 472 000 € d'aide.

FAC CUMA :

58 CUMA bénéficiaires pour 101 k€ d'aide

- FAC (Fonds d'allègement des charges financières bancaires) :

1878 dossiers payés à ce jour pour 2,7 M€.

Prévision : 2000 bénéficiaires proposés à FranceAgriMer pour 2,8 M€.

Paiements versés en août-septembre.

- DACS-AGRI (Dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs en difficulté et simplifié par rapport au dispositif habituel).

Le dispositif a fait l'objet de **deux vagues successives** : une première lancée au printemps 2010 concernant toutes les filières, une seconde lancée à l'automne suites aux annonces du Ministre au salon de l'élevage de Rennes et concernant spécifiquement les filières d'élevage.

1ère vague (toutes filières) :

Enveloppe de 1 495 000 €

194 bénéficiaires pour 5 900 € en moyenne :

- 58 200 € pour les audits individuels (payés directement aux centres de gestion ou aux comptables),
- 290 000 € pour les prises en charge d'intérêts bancaires,
- 792 000 € pour les prises en charge de cotisations sociales.

Reliquat de 351 000 €, conservé pour la 2nde vague.

2nde vague (élevage) :

Enveloppe de **443 000** € + reliquat de 351 000 € = 794 000 €

400 dossiers reçus dont 313 éligibles ou en cours d'instruction. Filières majoritaires : bovins viande et porcins.

Utilisation prévisionnelle de l'enveloppe (validée en CDOA le 22/11/10) :

- 94 000 € pour les audits individuels,
- 300 000 € pour les prises en charge d'intérêts bancaires,
- 400 000 € pour les prises en charge de cotisations sociales.

Prochains plans attendus pour les filières lait, bovine et porcine, dotés de 300 M€ au plan national, mise en œuvre en 2011.

Contact Presse
Bureau de la communication interministérielle
et des systèmes d'information
Tél. 05.62.61.43.68
Fax. 05.62.05.47.09